

EXTRAIT N°66/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 21	Votants : 28	Procurations : 07
Certifié exécutoire			
Reçu en Préfecture le :			
Affiché le :			

L'An deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

ABSENT : M. LABORIE

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. BERNES
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. LEFEVRE	à	M. MONTÉGUT
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. PICARD
M. BERNARDINI	à	Mme BELABBAS

SECRETAIRE : Mme CAMBOULIVES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL – Création de poste - service Finances

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste de gestionnaire comptabilité suite à la mobilité d'un agent du service Finances, à compter du 1^{er} septembre 2022, tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Gestionnaire comptable	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 04 juillet 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la création du poste présenté ci-dessus et informe les membres du Conseil Municipal que cette création de poste entrainera la fermeture de l'ancien poste de gestionnaire comptable ouvert sur le grade unique d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 05 juillet 2022

Le Maire,

Michel BEUILLE

